



infosnUTER' rentrée 2024

LA FSU TERRITORIALE

CR Grand Est

Le gouvernement démissionnaire, faisant une nouvelle fois preuve de son immense incompétence, s'obstine et persiste dans son déni de réalité, inventant de fait le principe de l'austérité courante.

En effet le premier ministre démissionnaire a envoyé aux différents ministères, des lettres plafond destinées à élaborer un budget prévisionnel 2025 reconduisant pour l'essentiel les crédits alloués identiques à ceux de 2024.

Les forts messages de Juin et Juillet derniers sorti des urnes montrant l'urgence d'une revalorisation des salaires, de l'abrogation de la dernière loi sur les retraites, du renforcement des services publics et également la garantie d'une reconnaissance digne de l'engagement de toutes celles et ceux qui au quotidien œuvrent dans des conditions dégradées à garantir l'accès aux services publics que sont la santé, la protection et l'environnement, la sécurité, l'éducation, la gestion de l'eau, l'accueil de la petite enfance et plus globalement la satisfaction des droits sociaux et besoins de toute la population.

Urgence il y a pourtant afin de mettre en chantier une réforme fiscale nécessaire et juste dégageant de nouvelles ressources par une plus juste contribution des plus riches afin de répondre à l'enjeu de justice sociale et climatique, du financement des services publics, de la revalorisation des métiers, des rémunérations, des carrières des personnels des trois fonctions publiques répondant ainsi à la crise de recrutement générée par des années de politique dogmatique d'austérité.

La priorité pour le SNUTER FSU et la FSU dans sa totalité est une revalorisation du point d'indice dès 2025 à hauteur de 10%, ainsi que l'augmentation des moyens alloués aux services publics dans le but de garantir leur qualité et accessibilité sur l'ensemble du territoire français en finançant de nouvelles infrastructures et en créant tous les emplois nécessaires.

Prochaines instances :

CST : 16/10/2024 17/12/2024

FSSCT : 03/10/2024 25/11/2024



ensemble & engagé-es
AU QUOTIDIEN

Emploi du temps ARL :



RAPPEL

Avec la rentrée scolaire, comme chaque année pour les ARL la date buttoir de rédaction et de transmission des Emplois Du Temps à vos Maison De Région respectives pour l'année à venir est fixée au 30 Septembre dernier délai. Ces EDT n'étant pas figés dans le temps peuvent être amenés à modifications en cours d'année suivant les besoins et toujours en accord avec les agents concernés.

Il est à noter également que les Journées Portes Ouverte peuvent y être incluse dès le début d'année par les encadrants mais comme le stipule le règlement du temps de travail de la RGE, seulement avec l'accord de l'agent ces journées restant sur la base du volontariat et bien entendu en respectant les deux jours de repos hebdomadaire des agents participants à ces Journées Portes Ouverte tombant souvent le samedi.

Il est à noter également que le vendredi 30 Mai 2025 est à inscrire obligatoirement en NT (non travaillé) dans les EDT.

Nous vous rappelons que pour les permanences vacances vous devez faire 3 jours lors des petites vacances mais de nombreuses exceptions se font pour les congés de Noël ou de très très nombreux établissements ferment.

LA FSU TERRITORIALE

CR Grand Est

Place Gabriel Hacquard 67000 STRASBOURG

03 87 61 68 85 / fsu.esgrandest@gmail.com



Évaluations professionnelles Annuelle

Les Évaluations Professionnelles Annuelle session 2024 dites EPA se sont terminées pour les ARL début Juillet et sont toujours en cours pour les agents de sites administratifs jusque fin Octobre.

Chaque agent durant ces périodes doit être évalué afin de pouvoir selon sa valeur professionnelle au CIA, prime qui est versée chaque année avec la paie du mois de novembre. Il est donc important pour chacun de s'assurer d'avoir bien été soumis à cette entretien d'évaluation pour pouvoir bénéficier du CIA si toutes les conditions requises au versement de cette prime sont remplies.

Si pour quelconque raison un agent n'aurait pas été évalué dans les délais impartis et que rien ne s'y oppose, il est du ressort de l'agent concerné de se rapprocher de son N+1 afin d'y remédier le plus rapidement possible.



Calendrier scolaire 2024-2025

www.vacances-scolaires-education.fr

ZONE B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2024	JANVIER 2025	FÉVRIER 2025	MARS 2025	AVRIL 2025	MAI 2025	JUIN 2025	JUILLET 2025	AOÛT 2025
DIM 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1	MER 1	SAM 1	SAM 1	MAR 1	JEU 1	DIM 1	MAR 1	VEN 1
LUN 2 Rentrée	MER 2	SAM 2	LUN 2	JEU 2	DIM 2	DIM 2	MER 2	VEN 2	LUN 2	MER 2	SAM 2
MAR 3	JEU 3	DIM 3	MAR 3	VEN 3	LUN 3	LUN 3	JEU 3	SAM 3	MAR 3	JEU 3	DIM 3
MER 4	VEN 4	LUN 4	MER 4	SAM 4	MAR 4	MAR 4	VEN 4	MER 4	MER 4	VEN 4	LUN 4
JEU 5	SAM 5	MAR 5	JEU 5	DIM 5	MER 5	MER 5	SAM 5	LUN 5	JEU 5	SAM 5	MAR 5
VEN 6	DIM 6	MER 6	VEN 6	LUN 6	JEU 6	JEU 6	DIM 6	MAR 6	VEN 6	DIM 6	MER 6
SAM 7	LUN 7	JEU 7	SAM 7	MAR 7	VEN 7	VEN 7	LUN 7	MER 7	SAM 7	LUN 7	JEU 7
DIM 8	MAR 8	VEN 8	DIM 8	MER 8	SAM 8	SAM 8	MAR 8	JEU 8	DIM 8	MAR 8	VEN 8
LUN 9	MER 9	SAM 9	LUN 9	JEU 9	DIM 9	DIM 9	MER 9	VEN 9	LUN 9	MER 9	SAM 9
MAR 10	JEU 10	DIM 10	MAR 10	VEN 10	LUN 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10	MAR 10	JEU 10	DIM 10
MER 11	VEN 11	LUN 11	MER 11	SAM 11	MAR 11	MAR 11	VEN 11	MER 11	MER 11	VEN 11	LUN 11
JEU 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12	DIM 12	MER 12	MER 12	SAM 12	LUN 12	JEU 12	SAM 12	MAR 12
VEN 13	DIM 13	MER 13	VEN 13	LUN 13	JEU 13	JEU 13	DIM 13	MAR 13	VEN 13	DIM 13	MER 13
SAM 14	LUN 14	JEU 14	SAM 14	MAR 14	VEN 14	VEN 14	LUN 14	MER 14	SAM 14	LUN 14	JEU 14
DIM 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15	MER 15	SAM 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15	DIM 15	MAR 15	VEN 15
LUN 16	MER 16	SAM 16	LUN 16	JEU 16	DIM 16	DIM 16	MER 16	VEN 16	LUN 16	MER 16	SAM 16
MAR 17	JEU 17	DIM 17	MAR 17	VEN 17	LUN 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17	MAR 17	JEU 17	DIM 17
MER 18	VEN 18	LUN 18	MER 18	SAM 18	MAR 18	MAR 18	VEN 18	DIM 18	MER 18	VEN 18	LUN 18
JEU 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19	DIM 19	MER 19	MER 19	SAM 19	LUN 19	JEU 19	SAM 19	MAR 19
VEN 20	DIM 20	JEU 20	VEN 20	LUN 20	JEU 20	JEU 20	DIM 20	MAR 20	VEN 20	DIM 20	MER 20
SAM 21	LUN 21	MAR 21	SAM 21	MAR 21	VEN 21	VEN 21	LUN 21	MER 21	SAM 21	LUN 21	JEU 21
DIM 22	MAR 22	VEN 22	DIM 22	MER 22	SAM 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22	DIM 22	MAR 22	VEN 22
LUN 23	MER 23	SAM 23	LUN 23	JEU 23	DIM 23	DIM 23	MER 23	VEN 23	LUN 23	MER 23	SAM 23
MAR 24	JEU 24	MAR 24	MAR 24	VEN 24	LUN 24	LUN 24	JEU 24	SAM 24	MAR 24	JEU 24	DIM 24
MER 25	VEN 25	LUN 25	MER 25	SAM 25	MAR 25	MAR 25	VEN 25	DIM 25	MER 25	VEN 25	LUN 25
JEU 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26	DIM 26	MER 26	MER 26	SAM 26	LUN 26	JEU 26	SAM 26	MAR 26
VEN 27	DIM 27	MER 27	VEN 27	LUN 27	JEU 27	JEU 27	DIM 27	MAR 27	VEN 27	DIM 27	MER 27
SAM 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28	MAR 28	VEN 28	VEN 28	LUN 28	MER 28	SAM 28	LUN 28	JEU 28
DIM 29	MAR 29	VEN 29	DIM 29	MER 29	MAR 29	SAM 29	MAR 29	JEU 29	DIM 29	MAR 29	VEN 29
LUN 30	MER 30	SAM 30	LUN 30	JEU 30	MER 30	DIM 30	MER 30	VEN 30	LUN 30	MER 30	SAM 30
MAR 31	JEU 31	VEN 31	MAR 31	VEN 31	LUN 31	LUN 31	MAR 31	SAM 31	MAR 31	JEU 31	DIM 31

Jours fériés	La Toussaint	Armistice 1918	Noël	Jour de l'An	Lundi de Pâques	Fête du travail	Victoire 1945	Ascension	Lundi de Pentecôte	Fête nationale	Assomption
2024-2025	1er novembre 2024	11 novembre 2024	25 décembre 2024	1er janvier 2025	21 avril 2025	1er mai 2025	8 mai 2025	29 mai 2025	9 juin 2025	14 juillet 2025	15 août 2025



LA FSU TERRITORIALE

CR Grand Est

Place Gabriel Hacquard 57000 M.F.3

03 87 61 68 85 / fsu.esgrandest@gmail.com

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

pour la défense et l'amélioration des conditions de travail



A FSU TERRITORIALE

SNUTER-FSU
22 rue Malmaison
93170 Bagnolet
contact@snuter-fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

Bagnolet, le lundi 26 août 202

M. Stanislas GUERINI,

*Ministre démissionnaire de la transformation et de la
fonction publiques*

101, rue de grenelle 75007 Paris

M. Gérald DARMANIN,

*Ministre démissionnaire de l'Intérieur
Place Beauvau - 75008 PARIS*

Mme Dominique FAURE

*Ministre déléguée démissionnaire auprès du ministre
de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée des Collectivités
territoriales et de la Ruralité*

Place Beauvau - 75008 PARIS

Objet : préavis de grève national du 1^{er} au 30 septembre

Suite à sa défaite aux élections européennes, le Président de la République a fait le choix, sans concertation, de dissoudre l'Assemblée nationale. Lors des élections législatives, les électeurs et électrices ont de nouveau réaffirmé le rejet de la politique qu'il mène depuis de nombreuses années. Malgré ce résultat incontestable, le Président persiste dans son déni de démocratie en poursuivant son entreprise de destruction de notre modèle social pour financer les cadeaux fiscaux au patronat. Dans un contexte économique ralenti, le gouvernement « démissionnaire » prépare déjà un budget austéritaie, annonçant 10 milliards d'économies pour 2025 – après les 10 milliards supprimés par décret en 2024, juste avant les élections.

Les services publics vont évidemment pâtir de ces coupes budgétaires, en particulier dans les collectivités territoriales. La Cour des comptes a alerté en juillet sur les finances des départements, qui sont d'ores et déjà dans le rouge en raison de la crise de l'immobilier qui génère une perte de 4,5 milliards d'euros de recettes. Si de ce point de vue les régions, communes et intercommunalités s'en sortent mieux, elles vont devoir affronter une situation sociale dégradée par ces mesures gouvernementales aggravant encore la précarité et l'appauvrissement d'une partie toujours plus importante de la population.

Le service public local, outil de la cohésion sociale au quotidien, va de nouveau subir un choc qui le mettra sous tension. Les populations les plus précaires, celles qui ont le plus besoin du service public, seront les plus exposées aux conséquences de cette politique austéritaie. Aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes, pression accrue sur les allocataires de minima sociaux et les travailleuses et travailleurs, précaires ou rendus précaires par la faiblesse des salaires... L'austérité au service du patronat aggrave les tensions sociales et fait le jeu de ceux qui veulent diviser le monde du travail pour préserver un modèle économique injuste socialement et destructeur pour la planète.

La FSU Territoriale s'oppose à cette nouvelle dégradation du service public, des conditions de travail des agent-es, au recours à l'emploi précairisé et à la stagnation des salaires. La politique de casse des services publics du gouvernement a été largement rejetée : il faut des moyens budgétaires et humains et renforcer le statut de la fonction publique pour retrouver un service public fort, accessible partout sur le territoire et qui répond aux besoins de la population.

SNUTER-FSU

22 rue Malmaison 93170 Bagnolet

☎ 01 41 83 27 59 - ✉ contact@snuter-fsu.fr - www.snuter-fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

La FSU Territoriale appelle les agent-es de la fonction publique territoriale à se réunir dès le mois de septembre afin d'organiser les mobilisations nécessaires au bon fonctionnement du service public local : recrutements statutaires, augmentation des salaires, conditions de travail, moyens budgétaires.

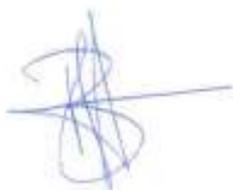
Elle rappelle ses revendications pour le service public et la fonction publique :

- Abrogation de la réforme des retraites et retour à 60 ans comme âge légal de départ ;
- Abrogation de la loi dite de « Transformation de la fonction publique » ;
- Abrogation de la réforme de l'assurance-chômage ;
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ;
- Indexation des salaires, des minima sociaux, des pensions et du point d'indice sur l'inflation ;
- Reconstruction des grilles indiciaires pour corriger le tassement des carrières ;
- Egalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Recrutements statutaires et plan de titularisation pour résorber la précarité dans la fonction publique ;
- La semaine de 32 heures sans perte de salaire ;
- Dotations aux services publics à la hauteur de l'urgence sociale et écologique.

Aussi, la FSU Territoriale dépose des préavis de grève pour chacune des journées du 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, et 30 septembre 2024 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, messieurs les ministre démissionnaires, madame la ministre déléguée démissionnaire, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET



Le co-secrétaire général
Julien FONTE



Mobilité ARL

Cette fin d'année 2024 marque la fin de la phase transitoire de la mobilité en trois temps dans les lycées.

La dernière phase est en cours, avec, pour les agents ayant fait le choix de postuler sur des postes vacants les entretiens de recrutements qui vont prochainement avoir lieu puis ensuite viendront les décisions des affectations pour les candidats retenus pour une prise de poste en Janvier 2025.

À compter de Janvier 2025 les postes vacants dans les lycées seront mis à la mobilité au fil de l'eau sur OSCAR et sur le site « EmploiTerritorial.fr » et il appartiendra à chacun de se connecter à l'un ou l'autre de ces deux supports pour connaître les postes mis au mouvement afin d'y candidater ou non. Ceux-ci étant ouvert aux candidatures durant une période d'un mois.

LA FSU TERRITORIALE

CR Grand Est

Place Gabriel Hacquard 57000 M.F. 3

03 87 61 68 85 / fsu.ctgrandest@gmail.com



Rencontre DRH/OS

En cette nouvelle année scolaire 2024/2025 la collectivité à décidé de « discuter » avec les organisation Syndicale de plusieurs sujet dont un très important : **LE REGIME INDEMNITAIRE.**

La FSU sera là pour bien faire attention en ces temps d'austérité que les agents ne soient pas perdant et puissent vivre correctement.

Nous sommes à votre écoute pour toutes questions et voir revendications.

Le Référentiel Métier va être mis aussi sur la table et pour la FSU c'est STOP à la polyvalence à outrance, respécialisations des métiers est demandée.

Le congé proche aidant dans la fonction publique

Voici une nouvelle qui concerne directement les **aidants familiaux de la fonction publique**, fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires et contractuels. Un [décret daté du 25 août 2023](#) et publié au Journal officiel le 27 août 2023 fait évoluer le **congé de proche aidant**.

Le congé de proche aidant : c'est quoi ?

Le champ du bénéfice du **congé de proche aidant** est élargi. Il peut être mobilisé pour une personne dont le handicap ou la perte d'autonomie nécessitent une aide régulière de la part d'un proche. Les textes ne précisent plus que la personne nécessitant des soins doit présenter un état de santé « d'une particulière gravité ».

Il peut s'agir :

- d'un ou plusieurs enfants de l'agent,
- du conjoint,
- d'un parent âgé,
- d'un membre de la famille (frère, sœur, oncle, tante, cousin, neveu, nièce) jusqu'au 4^{ème} degré,
- d'une personne en situation de handicap ou âgée qui vit avec l'agent, ou qui entretient avec lui des liens étroits et stables.

Ce congé permet au fonctionnaire ou au contractuel qui le sollicite de suspendre son activité professionnelle ou de [travailler à temps partiel](#) pour s'occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie.

Qu'est-ce qu'un aidant ?

Également appelé « proche aidant » ou « aidant familial », l'aidant est une personne apportant une aide régulière et non professionnelle à un proche en perte d'autonomie. Que ce soit pour venir en aide (actes du quotidien ou activités) à un enfant, conjoint, membre de la famille ou entourage proche, la personne est considérée comme aidant.

Assouplissement des modalités de prise de congé

Désormais, la **prise de congés de proche aidant** peut être fractionnée par demi-journée. Cette disposition entre en vigueur à l'occasion de la prolongation ou du **renouvellement d'un congé** en cours à la date du 27 août, ou de l'octroi d'un nouveau congé après le 27 août.

Durée du congé de proche aidant

La durée du **congé de proche aidant** est fixée à trois mois maximum, renouvelables dans la limite d'un an, sur l'ensemble d'une carrière professionnelle. Le congé peut être pris de manière continue, ou de manière fractionnée par périodes d'une demi-journée (depuis le 27 août). Il peut aussi prendre la forme d'un **temps partiel**.

Rémunération du congé proche aidant

L'agent public proche aidant ne perçoit pas de salaire durant la durée du congé, sur les périodes d'absence. Néanmoins, l'agent peut bénéficier, le temps du congé, d'une allocation journalière du proche aidant (AJPA) qui doit être sollicitée auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Quelles démarches pour obtenir le congé de proche aidant ?

Démarches congé proche aidant



Plusieurs étapes sont nécessaires pour bénéficier du congé proche aidant :

1. Déposer une demande de congé proche aidant auprès de l'employeur public. À savoir que l'employeur n'a pas le droit de la refuser. Il faut faire la demande au moins 1 mois avant la date de « départ »/réduction d'activité
2. Lors de la demande de congé, il faut se munir des documents suivants :
 - o Une déclaration sur l'honneur du lien familial avec la personne aidée ou de l'aide apportée,
 - o Une déclaration sur l'honneur indiquant si l'agent a déjà bénéficié ou non d'un congé de proche aidant. Et si oui, indiquer la durée,

Si la personne aidée est en [situation de handicap](#) : la copie de la décision justifiant le taux d'incapacité du proche d'au moins 80 % (MDPH),

Si la personne aidée souffre d'une perte d'autonomie : la copie d'attribution d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de toute autre prestation de type majoration pour tierce personne (MTP), ou encore la prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PC RTP)

Cas d'urgence pour prendre un congé prochain aidant

À savoir qu'il existe trois cas d'urgences ne nécessitant pas de demande :

L'état de santé du proche s'est brusquement dégradé ou nécessite la présence de l'agent à ses côtés (sur présentation d'un certificat médical établi par un [médecin](#)),

- L'établissement dans lequel le proche est hébergé ne peut plus le prendre en charge (sur présentation d'une attestation de l'établissement),

Une situation de crise ou d'urgence nécessitant l'intervention de



LA FSU TERRITORIALE

CR Grand Est

Place Gabriel Hocquard 57000 METZ

03 87 61 68 85 / fsu.crgrandest@gmail.com

Adhérer à la FSU territoriale, c'est :

Ne pas rester isolé à un moment où les projets qui menacent les personnels n'ont jamais été aussi importants !

Agir avec ses collègues pour améliorer les conditions de travail en se donnant les moyens de démarches collectives auprès son supérieur et le cas échéant auprès de l'employeur.

POUR NOUS JOINDRE

Adresse mail : Fsu.crgrandest@gmail.com & fsu@grandest.fr

Adresse postale : SNUTER-FSU CR GRAND EST

Place Gabriel Hocquard 57000 METZ

Coordonnées téléphoniques : **03.87.61.68.85** Site Chambières

06.38.22.57.79 Renaud GAST secteur 54, 57, 67, 68, 88

07.71.78.68.75 Laurent MICLET secteur 08, 10, Reims, Stenay, Verdun

07.50.52.82.02 Vincent Lyver secteur 51,10, 52, 55